



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL

SEANCE DU 23 JUILLET 2010

PRESENTS : M. GRENET, Président ; MM. BOROTRA, ESPILONDO, Michel VEUNAC, MONDORGE, MILLET-BARBÉ, GRENADE, Vice-Présidents ; MM. ETCHEGARAY, VOISIN, PAUL-DEJEAN, DAUBAGNA, Mmes BISAUTA, DURRUTY, MM. ABEBERRY, ROUX, Jacques VEUNAC, LOZANO, LAFITE, Mme GIBAUD-GENTILI, Conseillers Titulaires ; Mmes PRADIER, GETTEN-PORCHÉ, MM. LACASSAGNE, DOMÈGE, CÉLAN, CAUSSE, Délégués Suppléants.

ABSENTS OU EXCUSES : M. LABAYLE, Vice-Président ; M. POMMIEZ, Mme JARRAUD-VERGNOLLE, MM. BRISSON, GOUFFRANT, Mme CONTRAIRES, Conseillers Titulaires ; M. POUYEYS, Mmes CASTEL, LANNEVERE, M. SOROSTE, Mme DESTRUHAUT, M. CAZAUX, Conseillers Suppléants.

PROCURATIONS : M. LABAYLE à M. ETCHEGARAY ; M. POMMIEZ à M. CAUSSE ; Mme JARRAUD-VERGNOLLE à M. CÉLAN ; M. BRISSON à M. DOMÈGE ; Mme CONTRAIRES à M. BOROTRA.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme GIBAUD-GENTILI.

O/J N° 8 - RESSOURCES.

PRESTATIONS DE NETTOYAGE DES LOCAUX. LANCEMENT DE LA PROCEDURE D'APPEL D'OFFRES.

Monsieur GRENADE présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

La Communauté d'Agglomération a passé fin 2008 un marché alloti à procédure adaptée, d'une durée de deux ans et d'un montant de 197 929,66 € H.T., relatif au nettoyage et à l'entretien de l'ensemble de ses locaux administratifs et techniques.

Ce marché arrive à échéance le 31.12.2010. Il est nécessaire de lancer une consultation pour que les prestations continuent d'être assurées à compter du 1er janvier 2011.

Le montant du marché actuel excédant le nouveau seuil de la procédure adaptée, il convient de lancer une procédure d'appel d'offres ouvert pour un marché alloti pour une période de 12 mois, reconductible 3 fois maximum.

...

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus, et le présent extrait certifié conforme au registre.

Certifié exécutoire

Transmis au contrôle

de légalité le 27 JUIL. 2010

Publié le 27 JUIL. 2010



P/Le Président,

Le Vice-Président Délégué,


Pierre GRENADE

Le Conseil de Communauté est invité à autoriser Monsieur le Président à lancer la procédure correspondante.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Accusé de réception

Nom de l'entité publique	Communauté d'agglomération BAYONNE ANGLETT BIARRITZ
Numéro de l'acte	231
Nature de l'acte	DE - Délibérations
Classification de l'acte	1.1 - Marchés publics
Objet de l'acte	O/J N 8 : Prestations de nettoyage des locaux. Lancement de la procédure d'appel d'offes.
Statut de la transmission	8 - Reçu par Contrôle de légalité
Identifiant unique de télétransmission	064-246400030-20100723-231-DE
Date de transmission de l'acte	27/07/2010
Date de réception de l'accuse de réception	27/07/2010